

Bachelier en Agronomie orientation AA

HELHa Campus Montignies 136 Rue Trieu Kaisin 6061 MONTIGNIES-SUR-SAMBRE		
Tél : +32 (0) 71 15 98 00	Fax :	Mail : agro.montignies@helha.be

1. Identification de l'Unité d'Enseignement

UE AA 209 Communication en langue anglaise 2			
Ancien Code	AGAA2B09	Caractère	Obligatoire
Nouveau Code	XIAI2090		
Bloc	2B	Quadrimestre(s)	Q1Q2
Crédits ECTS	2 C	Volume horaire	24 h
Coordonnées des responsables et des intervenants dans l'UE	Nora GENEVROIS (nora.genevrois@helha.be)		
Coefficient de pondération	20		
Cycle et niveau du Cadre Francophone de Certification	bachelier / niveau 6 du CFC		
Langue d'enseignement et d'évaluation	Français		

2. Présentation

Introduction

Cette unité s'inscrit dans les axes communicationnels et linguistiques de la formation. La finalité de l'activité d'apprentissage est de préparer l'étudiant à utiliser les différentes compétences de communication en langue et dans un contexte scientifique qui se veut en adéquation avec sa future vie professionnelle: expression écrite, expression orale, compréhensions à la lecture et à l'audition.

Contribution au profil d'enseignement (cf. référentiel de compétences)

Cette Unité d'Enseignement contribue au développement des compétences et capacités suivantes :

Acquis d'apprentissage visés

A la fin de cette unité d'enseignement, l'étudiant sera capable lors d'exercices et/ou examens écrits et/ou oraux:

- de résumer, en français, et de faire le plan d'un article rédigé en langue cible
- de traduire des passages importants et/ou de répondre à des questions permettant de cibler l'idée essentielle du texte (en français et/ou en anglais, avec ou sans dictionnaire)
- de collecter et d'analyser l'ensemble des données
- d'expliquer oralement le contenu d'un texte/d'une vidéo en anglais en basant sur un plan et en utilisant des structures simples.
- de poser des questions simples et correctes en langue cible
- de résumer un exposé oral en langue cible et/ou de répondre à des questions concernant cet exposé, de transmettre oralement et/ou par écrit des données pertinentes.
- de rédiger, en anglais, des fiches explicatives sur des thématiques liées à la formation.
- de produire, en anglais, un support de communication sur des thématiques liées à la formation.

Liens avec d'autres UE

Prérequis pour cette UE : AGAA1B05

Corequis pour cette UE : aucun

3. Description des activités d'apprentissage

Cette unité d'enseignement comprend l(es) activité(s) d'apprentissage suivante(s) :

AGAA2B09A Communication en langue anglaise 2 24 h / 2 C

Contenu

Etude d'un lexique spécifique à la catégorie

Révisions contextualisées de la grammaire et des structures nécessaires au décodage d'un texte, d'un article, d'une manipulation...

Exercices de décodage, plan, synthèse, résumé, traduction et questionnaires sur des textes et des articles en langue cible.

Analyse et exploitation de supports oraux et/ou écrits produits en langue cible

Analyse et réalisation de vidéos explicatives sur des thématiques liées à la formation

Démarches d'apprentissage

exercices de compréhension à la lecture et à l'audition;

exercices d'expression écrite et orale;

jeux de rôles;

activités diverses visant à favoriser l'expression orale ;

Plan, synthèse de textes, oralisation, préparation de différents types d'exercices (vocabulaire, grammaire, audition, lecture..)

Prise de note du vocabulaire laissée au soin de l'étudiant

Dispositifs d'aide à la réussite

Utilisation de la plateforme www.wallangues.be

Séances questions-réponses

évaluation formative

feedback individualisé

Corrigés de certains exercices disponibles sur la plateforme ConnectED

Sources et références

Revue scientifique et de vulgarisation scientifique (liste non-exhaustive) ;

BBC documentaries;

vidéos "Youtube";

dictionnaire online: "wordreference.com"

traducteur online : "linguee.com"

cours de langues "Wallangues.be"

syllabus du professeur;

notes de cours de l'étudiant;

Supports en ligne

Les supports en ligne et indispensables pour acquérir les compétences requises sont :

syllabus du professeur;

corrigés de certains exercices.

4. Modalités d'évaluation

Principe

L'acquisition des champs lexicaux et grammaticaux vus en cours seront évalués de manière continue (EC) via des tests, annoncés ou non. Ceux-ci valent pour 20% de l'année (Q1+Q2).

L'absence à plus de 2 tests, quelle qu'en soit la raison, entraînera la note de zéro (0) à l'évaluation continue qui représente 20% de la cote finale. Aucun des tests ne sera réorganisé. Chaque absence non justifiée par un CM ou ML sera décomptée.

Les 80% restants seront évalués lors d'une évaluation écrite en janvier, un examen mixte (E+O) en juin.

Le non respect des consignes demandées pour l'examen oral entraînera un zéro (0).

Les dispositions opérationnelles des évaluations seront postées sur connecté dans le cours correspondant à cette UE/AA

ATTENTION:

Si l'examen est composé de plusieurs parties, elles doivent être présentées: un PR ou un PP pour une ou plusieurs parties équivaut à un PR ou un PP pour la UE.

L'évaluation se fait en anglais mais l'étudiant pourrait être amené à répondre en français;

Q1= évaluation écrite (40%) + tests durant l'année (10%)

Q2= examen écrit & examen oral (40%) + tests durant l'année (10%)

Q3= examen écrit et examen oral (100%)

Aucune dispense n'est accordée d'une session à une autre.

L'évaluation du Q3 se fait en un seul examen reprenant les matières Q1 et Q2. La note des tests réalisés pendant l'année n'intervient pas en Q3.

Pondérations

	Q1		Q2		Q3	
	Modalités	%	Modalités	%	Modalités	%
production journalière	Int	10	Int	10		0
Période d'évaluation	Eve	40	Trv + Exe + Exo	40	Trv + Exe + Exo	100

Int = Interrogation(s), Eve = Évaluation écrite, Trv = Travaux, Exe = Examen écrit, Exo = Examen oral

Dispositions complémentaires

Si l'examen est composé de plusieurs parties, elles doivent être présentées: un PR ou un PP pour une ou plusieurs parties équivaut à un PR ou un PP pour la AA. La AA et donc l' UE ne seront pas validées.

Aucune dispense n'est envisagée d'une session à une autre.

Référence au RGE

En cas de force majeure, une modification éventuelle en cours d'année peut être faite en accord avec le Directeur adjoint de département, et notifiée par écrit aux étudiants. (article 66 du règlement général des études 2024-2025).